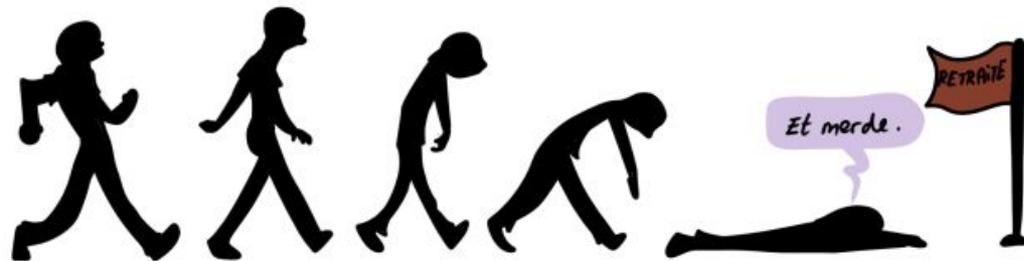


C'est quand
qu'on arrête?



Illustrations : Emma <https://emmaclit.com>

Préambule : une HIS/HMI, qu'est-ce que c'est ?

heure d'information syndicale (HIS) / heure mensuelle d'information (HMI)
1 heure par mois de réunion organisée sur les heures de travail
par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives*

- Chaque agent-e a le droit de participer à une de ces réunions, dans la limite d'1 heure par mois.
- Les organisations syndicales peuvent regrouper leurs heures par trimestre.
- L'agent-e doit informer sa hiérarchie de cette participation.

* Les syndicats considérés comme représentatifs sont ceux disposant d'au moins 1 siège au comité social pour le service concerné ou au comité social ministériel.

Source : "Droit syndical dans la fonction publique" > Fonction publique d'État > Réunion d'information
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F497> (consulté le 20/01/2023)

Maman, c'est à quel âge qu'on peut partir en retraite ?

Bin ... à 60 ans, mon lapin. Mais faut que tu aies cotisé 37 ans.

60 ans ??? Mais on est pas mort à 60 ans ?



Mais depuis, ça a encore été repoussé.

Par Balladur,
en 1993



Les temps sont durs !
Vous allez devoir
cotiser 40 ans.

Vous, hein, pas moi.
Je vendrai une de
mes 3 maisons, au pire.
Haha.

Fillon en 2003,



Les fonctionnaires
aussi ! 40 ans !

Sauf moi. Moi je
garde l'argent.

puis Woerth,
en 2010.



Les temps sont encore plus durs !
Va falloir bosser jusqu'à
62 ans !

Qui sait, ptêtre que ça
va passer. On tente.

↑
C'est passé.

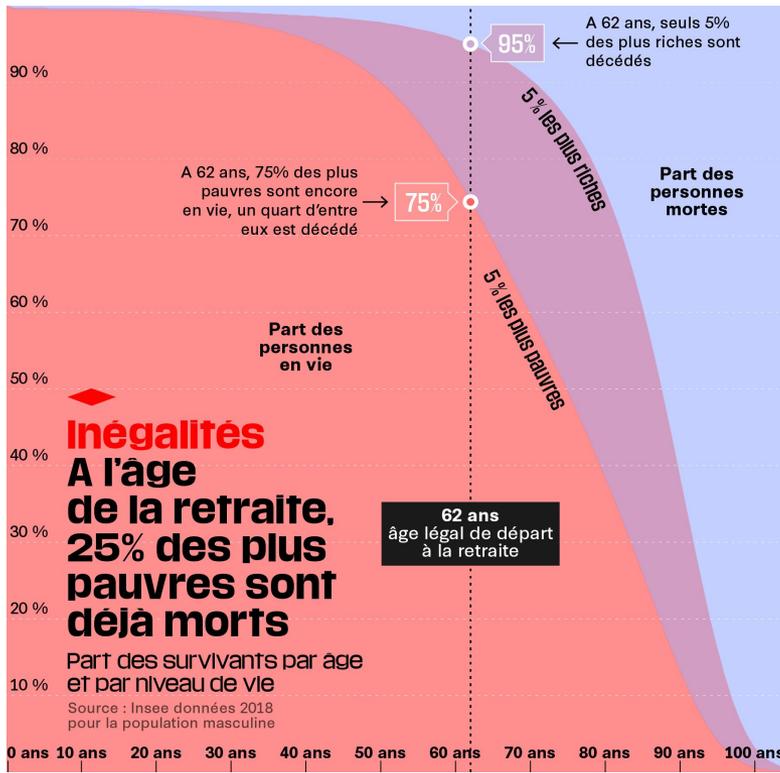
suivi de la réforme Touraine en 2014

64 ans en 2030 et 43 ans de cotisation dès 2027

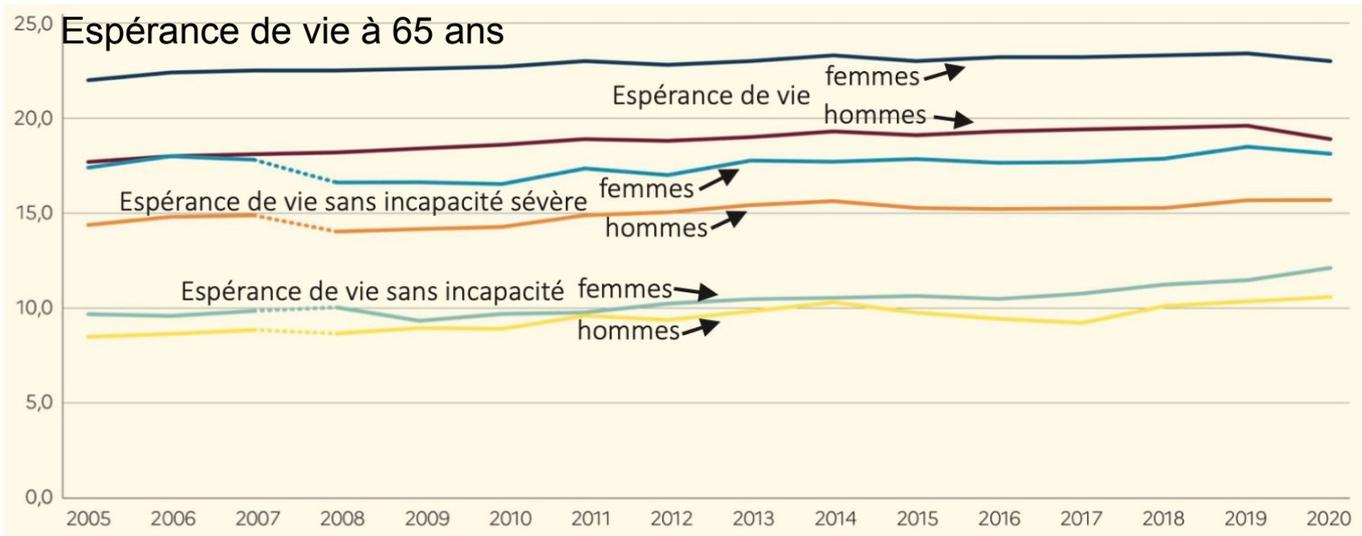
La réforme toucherait toute personne née après le 1er sept 1961

Année de naissance	Âge légal (hors départs anticipés)	Durée d'assurance requise avant réforme	Durée d'assurance requise après réforme	Nombre de trimestres supplémentaires demandés
1960	62 ans	167 trimestres	167 trimestres	0
1 ^{er} janvier - 31 août 1961	62 ans	168 trimestres	168 trimestres	0
1 ^{er} septembre - 31 décembre 1961	62 ans et 3 mois	168 trimestres	169 trimestres	1
1962	62 ans et 6 mois	168 trimestres	169 trimestres	1
1963	62 ans et 9 mois	168 trimestres	170 trimestres	2
1964	63 ans	169 trimestres	171 trimestres	2
1965	63 ans et 3 mois	169 trimestres	172 trimestres	3
1966	63 ans et 6 mois	169 trimestres	172 trimestres	3
1967	63 ans et 9 mois	170 trimestres	172 trimestres	2
1968	64 ans	170 trimestres	172 trimestres	2
1969	64 ans	170 trimestres	172 trimestres	2
1970	64 ans	171 trimestres	172 trimestres	1
1971	64 ans	171 trimestres	172 trimestres	1
1972	64 ans	171 trimestres	172 trimestres	1
1973	64 ans	172 trimestres	172 trimestres	0

Oui, notre espérance de vie progresse.
 Mais ce n'est pas le cas de
 l'espérance de vie en bonne santé.

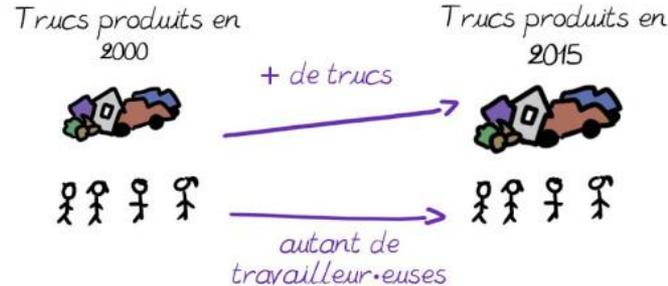


D'après l'INSEE, en 2017 en France, l'espérance de vie était de 85,3 ans pour les femmes et 79,5 ans pour les hommes. Mais l'espérance de vie en bonne santé stagne à 64,9 et 62,6. Ca veut dire qu'on meurt plus tard, mais qu'on tombe malade toujours aussi tôt.



quand on nous parle du nombre de retraités qui augmente, on « oublie » soigneusement de dire que la productivité aussi.

La productivité, c'est la vitesse à laquelle on fabrique des trucs. Entre 2000 et 2015, elle a augmenté de 10%.



Logiquement, on aura donc toujours de quoi nourrir tout le monde, même s'il y a plus de retraité·es. Sauf que ...

La productivité horaire a été multipliée par 30 en 150 ans. Malgré la baisse du temps de travail (fin du travail des enfants, réductions hebdomadaires, congés payés, retraites à 65 ans puis 60 ans, allongement de la durée des études ...), la « richesse » produite a été multipliée par 16.

... Les gains de productivité, au lieu d'être déduits des prix pour bénéficier à tout•es, ils partent dans les profits.

Bah ... excusez-moi mais je ne vais pas offrir à ces employés ce qu'ils ont produit en plus ...

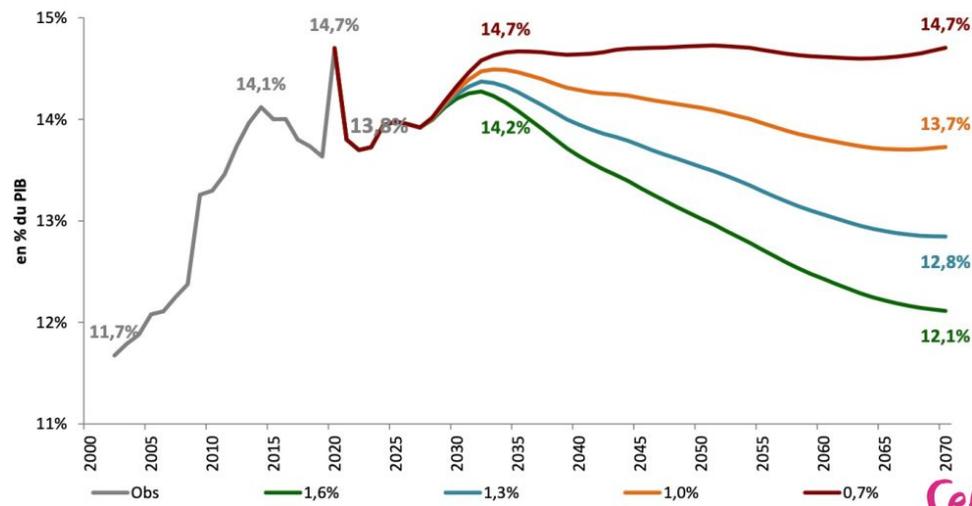
... alors que je peux en profiter pour m'acheter un 3ème yacht!

En 2018, plus de 2/3 des bénéfices des entreprises du CAC 40 ont été versés aux actionnaires.

Entre 2018 et 2019, leurs gains ont augmenté de 13%.

Mais pourtant c'est nous qui ...

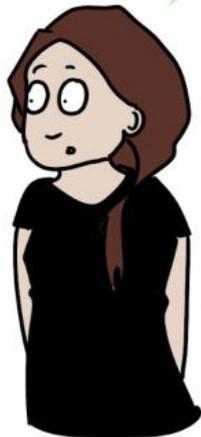
Chut.



Synthèse du COR sept. 2022 : « La stabilisation/diminution de la part des dépenses de retraite dans le PIB a pour contrepartie la diminution relative du niveau de vie des retraités par rapport à l'ensemble de la population. [...] les résultats de ce rapport **ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite.** »

- Augmenter les cotisations patronales de 0,8% sur les retraites apporterait 12 milliards.
- En 2022 les seules entreprises du CAC 40 ont distribué 80 milliards d'euros à leurs actionnaires.
- La fraude et l'évasion fiscale des plus fortunés et des entreprises représentent entre 80 et 100 milliards par an de moins pour le budget de l'État.
- Les exonérations de charges patronales représentent 17 milliards de pertes pour les seules retraites. Et les aides aux entreprises continuent de pleuvoir ! Le tiers du budget de l'État y est consacré.
- Les super-profits des entreprises sur la crise de l'énergie c'est autour de 20 milliards depuis l'été dernier.

Mince, c'est vrai ça. Pourquoi il faudrait travailler plus longtemps alors que les supermarchés jettent déjà un tas de trucs et qu'il y a plein de chômage?



Oui hein. En fait, le résultat de la réforme, ça sera pas de mettre les retraités au boulot, mais de les mettre **au chômage**.

Le chômage, c'est pas comme les retraites, c'est dégressif, donc moins coûteux en cotisations ... notamment patronales ! Et puis plus il y a de chômage, plus il y a de concurrence entre les sans emploi ! Les employeurs seront contents de pouvoir piocher parmi les soixantennaires en détresse comme bon leur semble, et leur imposer des bas salaires et des horaires pourris. Ils n'auront pas le choix ...

Objectifs du gouvernement : réduire les dépenses publiques (c.à.d. financer de nouvelles baisses d'impôts sur la production, voir interview de Bruno Lemaire 1er juin 22 sur France Inter), augmenter le chômage pour faire pression sur les salaires (projection d'une baisse d'1 point)

« Un projet de justice » ou une accentuation des inégalités

- Minimum de pension pour une carrière complète au niveau du SMIC relevé à 1200 euros bruts : mais **83 % des retraitées touchant moins de 1000 euros de pension n'ont pas de carrière complète, dont une grande majorité de femmes.**
- **Une réforme bénéfique aux femmes ?**
Prise en compte du congé parental dans les carrières longues (cela correspondrait à 3000 femmes par an dont l'âge de départ minimal fera + 2 - 2 = bénéfice 0).
Périodes également prises en compte dans le calcul du minimum de pensions
Repousser à nouveau la durée de cotisation creusera les inégalités entre les femmes et les hommes : actuellement la pension moyenne d'une femme est d'environ 40 % inférieure à celle d'un homme (pour le salaire c'est 28,5 % inférieure). En prenant en compte les pensions de réversion, la retraite moyenne des femmes reste inférieure de 28 % à celle des hommes.
- **Retarder l'âge de départ à la retraite n'est pas bénéfique pour l'emploi des seniors.**
Le précédent décalage de 60 ans à 62 ans s'est traduit par deux années de précarité supplémentaire pour bon nombre de personnes : à 60 ans seulement 48% sont en emploi.
Création d'un index sénior : mesure plus que faible pour favoriser l'emploi des seniors avec aucune sanction prévue.
Passer à 64 ans, c'est + 2 ans de précarité pour un bon nombre de personnes, une baisse de l'espérance de vie (et celle en bonne santé) et pour toutes et tous une baisse du nombre d'années libérées du travail subordonné.
Passer à 64 ans, c'est pénaliser beaucoup plus les les catégories les plus modestes, rentrées tôt sur le marché du travail et ayant une espérance de vie en bonne santé plus faible.

Revendications syndicales

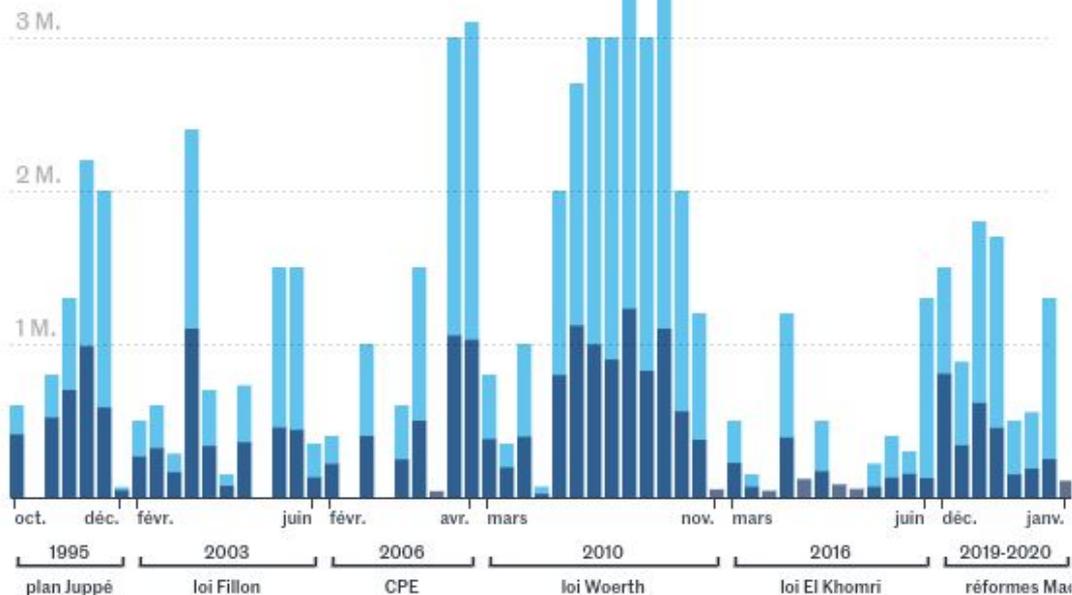
- **La retraite à 60 ans sur la base de 37,5 années de cotisations et le départ anticipé de 5 ans sur cet âge légal** des professions qui rencontrent pénibilité et usure professionnelle.
- **La réduction du temps de travail à 32h** notamment pour **créer des emplois dans les services publics**
- **La fin des exonérations de cotisations sociales patronales et même leur augmentation et une cotisation sociale sur les dividendes.**
- **+ 400 euros** pour toutes et tous, la mise en œuvre de **l'échelle mobile des salaires** (indexation de tous les salaires sur l'inflation)
- **L'égalité salariale femmes/hommes** : la revalorisation des rémunération des métiers féminisés rapporterait 14 milliards d'euros aux caisses de retraites selon la CNAV
- la limitation de l'échelle des salaires de 1 à 5.
- **Pas de retraite en dessous du SMIC et le SMIC à 1700 euros net !**
- **Indexation des retraites sur les salaires**
- **Suppression de la décote** qui pénalise toutes celles et ceux qui ont un parcours heurté (chômeurs/euses et précaires, femmes).

Bilan journée du 19 : plus de 2 millions ...

Quelles sont les plus grandes mobilisations sociales ?

Nombre de manifestants des grandes mobilisations sociales ayant eu lieu depuis 1995. Certains défiles n'apparaissent pas, en raison du manque de données disponibles.

■ Selon les organisateurs ■ Selon le ministère de l'intérieur



Grève et caisse de Solidarité

Exercice du droit de grève dans l'ESR :

– Les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, tous corps confondus, titulaires ou non titulaires, n'ont aucune obligation à faire connaître à l'administration leur intention de faire grève ou non (voir [Droit de grève dans la fonction publique | Service-public.fr](#)). **Ce n'est pas aux grévistes de se déclarer, mais aux supérieur·es hiérarchiques de constater les absences et de s'enquérir des motifs.** Afin de faire respecter ce droit, nous recommandons aux collègues à ne répondre à aucune des questions de l'administration concernant la grève.

Caisse de Solidarité ([association Solidarité La Doua](#)):

- les personnes impacté·es financièrement pour fait de grève peuvent solliciter la caisse de Solidarité en écrivant à caisse.solidarite@douaalte.lautre.net
- les personnes solidaires souhaitant faire une promesse de dons sont invitées à remplir le formulaire <https://framaforms.org/promesse-de-don-1663945917>

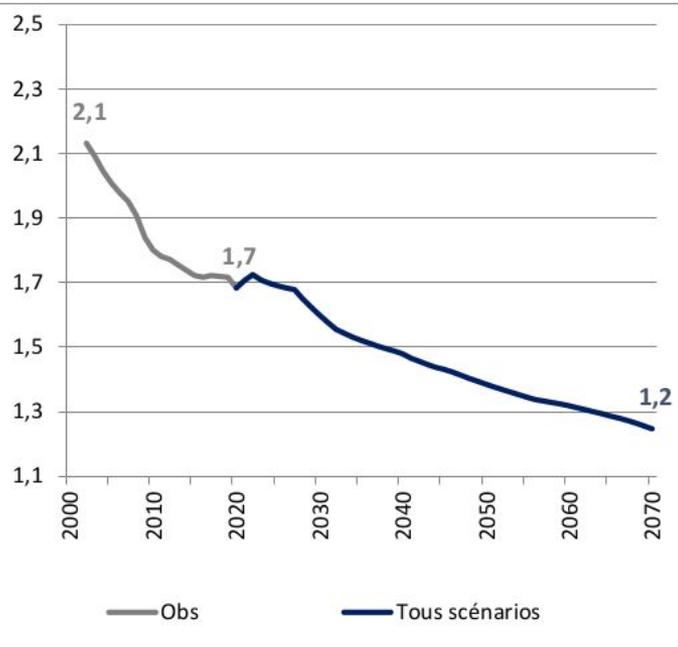
Le droit de grève est un droit à disposer de son temps pour mieux se mobiliser et établir un rapport de force. Les manifestations ou les fort taux de grévistes peuvent participer de ce rapport de force, mais n'en sont pas les seuls éléments. Donner à une caisse de grève, se rendre sur les piquets de grève pour soutenir des grévistes, participer à des heures d'information ou à des assemblées générales, distribuer des tracts, coller des affiches, peindre des banderoles, occuper l'espace médiatique et sur les réseaux sociaux, sont autant d'autres manières de faire monter le rapport de force.

Et pour la suite de la mobilisation

- Liens vers des infos complémentaires et les futurs rendez-vous
<http://blog.douaalte.lautre.net/>
- Pour participer aux diverses actions et être tenue informée, inscrivez-vous sur la liste
<https://framalistes.org/sympa/subscribe/coord-esr-doua>
- Visibiliser la mobilisation sur le campus
- Organiser une AG sur le campus
- Multiplier les réunions de discussions dans les services et composantes
- ...
- Mardi 31 janvier

Annexe

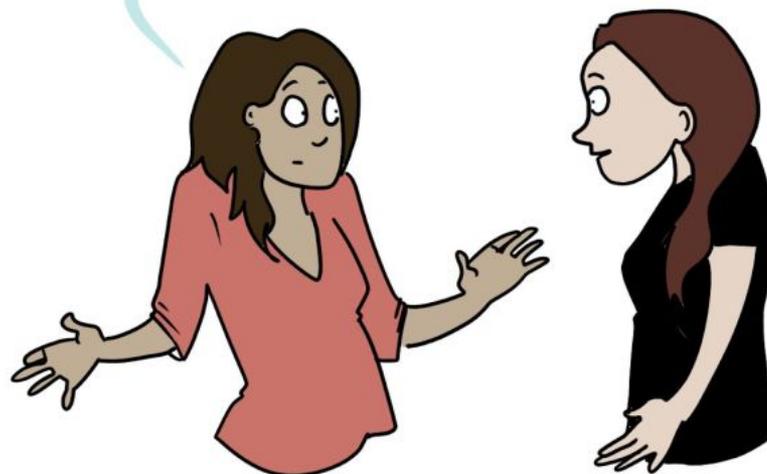
Ratio cotisants/retraités



Ohlala ... c'est sûr, moi j'ai pas envie de bosser jusqu'à 76 ans.

Mais, après tout, peut-être qu'on n'a pas le choix. Macron l'a dit à la télé, on vit plus vieux, il n'y a plus assez de cotisants. Il faut donc bien faire des efforts ...

Ouais, moi aussi j'ai entendu ça ... et pour plusieurs raisons, là aussi c'est complètement faux !



Projections du COR selon une hypothèse basse de moins de 75 000 migrations par an

Carrières longues

Avant

Années de naissance	Âge de départ à la retraite envisagé (à partir de)	Durée d'assurance minimale cotisée (en trimestres)	Nombre minimum de trimestres d'assurance retraite en début de carrière	
			Si vous êtes né entre janvier et septembre	Si vous êtes né entre octobre et décembre
1961, 1962, 1963	58 ans	176 (44 ans)	5 à la fin de l'année des 16 ans	4 à la fin de l'année des 16 ans
	60 ans	168 (42 ans)	5 à la fin de l'année des 20 ans	4 à la fin de l'année des 20 ans
1964, 1965, 1966	58 ans	177 (44 ans 3 mois)	5 à la fin de l'année des 16 ans	4 à la fin de l'année des 16 ans
	60 ans	169 (42 ans 3 mois)	5 à la fin de l'année des 20 ans	4 à la fin de l'année des 20 ans
1967, 1968, 1969	58 ans	178 (44 ans 6 mois)	5 à la fin de l'année des 16 ans	4 à la fin de l'année des 16 ans
	60 ans	170 (42 ans 6 mois)	5 à la fin de l'année des 20 ans	4 à la fin de l'année des 20 ans
1970, 1971, 1972	58 ans	179 (44 ans 9 mois)	5 à la fin de l'année des 16 ans	4 à la fin de l'année des 16 ans
	60 ans	171 (42 ans 9 mois)	5 à la fin de l'année des 20 ans	4 à la fin de l'année des 20 ans
À partir de 1973	58 ans	180 (45 ans)	5 à la fin de l'année des 16 ans	4 à la fin de l'année des 16 ans
	60 ans	172 (43 ans)	5 à la fin de l'année des 20 ans	4 à la fin de l'année des 20 ans

Après

PROTÉGER CEUX QUI ONT COMMENCÉ À TRAVAILLER TÔT

4-5 trimestres avant **16 ans**
+ Durée d'assurance + 1 an (44 ans)
→ Départ à compter de 58 ans

4-5 trimestres avant **18 ans**
+ Durée d'assurance + 1 an (44 ans)
→ Départ à compter de 60 ans

4-5 trimestres avant **20 ans**
+ Durée d'assurance (43 ans)
→ Départ à compter de 62 ans

PROTÉGER CEUX QUI ONT COMMENCÉ À TRAVAILLER TÔT

Illustration des effets des dispositifs carrières longues

